129490/EU XXV. GP
Eingelangt am 19/01/17

Eurogroupe

Bruxelles, le 19 janvier 2017
(OR. en)

EG 1/17

EUROGROUP 3
ECOFIN 25
UEM 11

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	18 janvier 2017
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2017) 292 final
Objet:	AVIS DE LA COMMISSION du 17.1.2017 relatif au projet de plan budgétaire actualisé de l'Espagne
Pièce jointe:	C(2017) 292 final

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2017) 292 final.

www.parlament.gv.at

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17.1.2017
C(2017) 292 final

AVIS DE LA COMMISSION

du 17.1.2017

relatif au projet de plan budgétaire actualisé de l'Espagne

www.parlament.gv.at

AVIS DE LA COMMISSION

du 17.1.2017

relatif au projet de plan budgétaire actualisé de l'Espagne

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Le règlement (UE) nº 473/2013 définit des dispositions tendant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires dans la zone euro, afin d'assurer la cohérence entre les budgets nationaux et les orientations en matière de politiques économiques formulées dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance et du semestre européen pour la coordination des politiques économiques.

2. L'article 6 du règlement (UE) nº 473/2013 prévoit que les États membres soumettent chaque année à la Commission et à l'Eurogroupe, au plus tard le 15 octobre, un projet de plan budgétaire présentant les principaux aspects de la situation budgétaire des administrations publiques et de leurs sous-secteurs pour l'année suivante.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ESPAGNE

3. Sur la base du projet de plan budgétaire actualisé pour 2017 soumis le 9 décembre 2016, la Commission a adopté l'avis suivant en vertu de l'article 7 du règlement (UE) nº 473/2013.

4. Le projet de plan budgétaire actualisé pour 2017 a été soumis par le gouvernement qui a pris ses fonctions le 4 novembre 2016 à la suite des élections législatives du 26 juin 2016. Il actualise le projet de plan budgétaire pour 2017 soumis le 15 octobre 2016, qui se bornait à fournir des projections fondées sur des politiques inchangées, étant donné que le gouvernement en place à cette date expédiait les affaires courantes.

5. Ainsi que l'indiquent la recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, et la communication «Pour une orientation positive de la politique budgétaire de la zone euro», toutes deux présentées le 16 novembre 2016 par la Commission, il importe que l'orientation agrégée de la politique budgétaire de la zone euro soutienne la reprise en cours, tout en assurant la viabilité à long terme des finances publiques nationales.

6. L'Espagne est actuellement soumise au volet correctif du pacte de stabilité et de croissance. Le 27 avril 2009, le Conseil a engagé à son endroit la procédure concernant les déficits excessifs. Le 8 août 2016, le Conseil a décidé, en application de l'article 126, paragraphe 9, du traité, de mettre l'Espagne en demeure de corriger son déficit excessif d'ici à 2018. À cette fin, l'Espagne est tenue de réduire le déficit public à 4,6 % du PIB en 2016, à 3,1 % du PIB en 2017 et à 2,2 % du PIB en 2018. Sur la base des prévisions actualisées du printemps 2016 de la Commission, ces réductions du déficit public concordent avec une détérioration du solde structurel de 0,4 % du PIB en 2016 et avec une amélioration du PIB de 0,5 % tant en 2017 qu'en 2018.

www.parlament.gv.at

7. Dans l’ensemble, les projections macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire sont plausibles pour 2016 et quelque peu optimistes pour 2017. La croissance du PIB réel devrait atteindre 3,2 % en 2016 et, une fois intégrée l’incidence des nouvelles mesures de politique budgétaire dans le projet de plan budgétaire actualisé, 2,5 % en 2017. Cette projection diffère légèrement des prévisions à la base du projet de plan budgétaire pour 2017 soumis en octobre dernier et fondé sur l’hypothèse de politiques inchangées, prévisions qui indiquaient une croissance du PIB réel de 2,9 % en 2016 et de 2,3 % en 2017. Au cours de ces deux années, la croissance économique devrait être soutenue par la demande intérieure et par une modeste contribution de l’excédent net de la balance commerciale. Les prévisions actualisées de l’automne 2016 de la Commission tablent sur une croissance atteignant 3,3 % en 2016 et 2,3 % en 2017, caractérisée par une contribution légèrement inférieure de la demande intérieure et par une contribution accrue de l’excédent net de la balance commerciale par rapport aux projections présentées dans le projet de plan budgétaire actualisé. Pour l’exercice 2016, il s’agit d’un léger ajustement à la hausse par rapport à la projection de 3,2 % indiquée dans les prévisions de l’automne 2016 de la Commission, qui concorde avec les indicateurs qualitatifs et quantitatifs disponibles faisant état d'une activité économique dynamique au quatrième trimestre de 2016. Pour 2017, les prévisions actualisées de la Commission confirment une croissance économique à 2,3 %, le rythme plus soutenu de la croissance induit par ces évolutions positives au quatrième trimestre de 2016 étant compensé par les répercussions attendues des nouvelles mesures de réduction du déficit figurant dans le projet de plan budgétaire actualisé.

8. L’Espagne satisfait à l’obligation prévue par le règlement (UE) n° 473/2013, selon laquelle le projet de plan budgétaire doit être basé sur des prévisions macroéconomiques approuvées ou produites par un organisme indépendant. Les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire actualisé pour 2017 ont été approuvées par l’institution budgétaire indépendante de l’Espagne (Autoridad Independiente de Responsabilidad Fiscal, AIReF). L’AIReF signale néanmoins des risques liés au volet extérieur ainsi qu’à l’incertitude relative aux effets, sur la croissance des recettes, du cycle et des nouvelles mesures de politique budgétaire figurant dans le projet de plan budgétaire actualisé.

9. Le projet de plan budgétaire actualisé confirme la projection d’une contraction du déficit public de 5,1 % du PIB en 2015 à 4,6 % du PIB en 2016, comme dans le projet de plan budgétaire pour 2017 fondé sur l’hypothèse de politiques inchangées. Pour 2017, il est désormais prévu que le déficit public retombe à 3,1 % du PIB, contre 3,6 % dans le projet de plan budgétaire à politiques inchangées. Sur la base des projections exposées dans le projet de plan budgétaire actualisé, le solde structurel recalculé devrait se détériorer de 0,9 % du PIB en 2016 et s’améliorer de 0,3 % du PIB en 2017. Le ratio de la dette brute au PIB devrait légèrement reculer en 2016 et 2017, mais il demeure à un niveau élevé, légèrement inférieur à 100 %. Pour 2016, la baisse du taux d’endettement résulte du fait que l’accroissement de la dette induit par le déficit primaire et par les dépenses consacrées au paiement des intérêts est plus que compensé par l'effet de réduction de la dette amené par la croissance relativement élevée du PIB nominal et par un ajustement des stocks-flux négatif prévu. En 2017, la persistance d’une forte croissance du PIB nominal devrait plus que compenser les incidences prévues du déficit primaire, des dépenses d’intérêt et de l’ajustement stock-flux positif sur le gonflement de la dette.

www.parlament.gv.at

10. Compte tenu des données disponibles en matière de recouvrement des impôts, en particulier des données tirées du paiement échelonné d'octobre 2016 de l'impôt sur les sociétés, le projet de plan budgétaire actualisé confirme que les mesures de politique budgétaire en 2016, qui figuraient déjà dans le projet de plan budgétaire fondé sur l'hypothèse de politiques inchangées, ont entraîné une réduction nette du déficit à hauteur de 0,7 % du PIB. Pour 2017, l'effet global net annoncé de réduction du déficit induit par les mesures de politique budgétaire prévues s'élève à 1,0 % du PIB. Ce chiffre, supérieur de 0,7 % à celui indiqué dans le projet de plan budgétaire reposant sur l'hypothèse de politiques inchangées, découle en grande partie des nouvelles mesures prises en ce qui concerne les recettes, notamment des augmentations de l'impôt sur les sociétés adoptées en décembre 2016. Les prévisions actualisées de l'automne 2016 de la Commission incluent un effet global net de réduction du déficit induit par les mesures de politique budgétaire qui s'établit à 0,2 % du PIB en 2016 et à 0,6 % du PIB en 2017 (dont un effet net de réduction du déficit résultant de mesures ponctuelles, de 0,2 % en 2017). Plus précisément, les différences par rapport aux plans du gouvernement tiennent surtout à une estimation inférieure, dans les prévisions de la Commission, des mesures de réduction des dépenses au cours de ces deux années, en particulier des économies réalisées grâce à la compression des dépenses aux niveaux des gouvernements régionaux et du gouvernement central adoptées en 2016 et, dans une moindre mesure, à l'application, en 2017, au niveau des gouvernements régionaux de la nouvelle règle encadrant les dépenses en médicaments et soins de santé.

11. Selon les prévisions actualisées de l'automne 2016 de la Commission, le déficit nominal devrait retomber à 4,6 % du PIB en 2016, ce qui correspond au projet de plan budgétaire actualisé. Pour 2017 et 2018, le déficit nominal devrait retomber à 3,3 % du PIB et à 2,8 % du PIB respectivement, ce qui est supérieur à l'objectif de déficit nominal indiqué dans le projet de plan budgétaire actualisé pour les deux années. L'écart par rapport aux objectifs mentionnés dans le projet de plan budgétaire actualisé s'explique principalement par un scénario macroéconomique moins optimiste et par un moindre rendement projeté des mesures de politique budgétaire dans les prévisions de la Commission. En ce qui concerne le solde structurel, les prévisions actualisées de l'automne 2016 des services de la Commission tablent sur une détérioration de 1 % du PIB en 2016 et sur une amélioration de 0,2 % de celui-ci en 2017, ce qui correspond globalement à la variation du solde structurel (recalculé) prévue dans le projet de plan budgétaire actualisé. D'après les prévisions actualisées de la Commission, le ratio de la dette au PIB devrait s'établir à 99,6 % du PIB en 2016 et à 99,5 % du PIB en 2017. Pour l'exercice 2016, le niveau annoncé est légèrement supérieur à la projection figurant dans le projet de plan budgétaire actualisé, l'écart se creusant encore légèrement en 2017 en raison du déficit primaire plus élevé et d'une croissance nominale plus faible dans les prévisions de la Commission.

12. D'après les prévisions actualisées de l'automne 2016 de la Commission, le déficit nominal en 2016 sera conforme à l'objectif fixé par le Conseil, mais il existe un risque que l'effort budgétaire soit légèrement en deçà des exigences en 2016, ainsi que la Commission l'avait déjà mis en évidence dans son avis relatif au projet de plan budgétaire de l'Espagne à politiques inchangées, de novembre 2016[1]. Sur la

[1] http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/sgp/pdf/dbp/2016/es_2016-11-16_co_en.pdf

www.parlament.gv.at

base des prévisions actualisées de la Commission, le déficit nominal en 2017 devrait se situer à 0,2 pp au-dessus de l'objectif de déficit nominal requis de 3,1 % du PIB. La variation corrigée du solde structurel, affecté par les pertes de recettes non négligeables en 2016, est estimée à 0,7 % du PIB en 2017, par rapport à un assainissement structurel exigé de 0,5 % du PIB. Selon la méthode «ascendante», il est également prévu que l'Espagne consente un effort budgétaire de 0,7 % du PIB en 2017, par rapport à l'effort de 0,5 % du PIB jugé nécessaire pour qu'elle se conforme à la décision du Conseil du 8 août 2016. Pour l'ensemble de la période 2016-2017, l'Espagne devrait consentir l'effort budgétaire requis, sur la base de la variation corrigée du solde structurel et de la méthode ascendante.

13. Le 8 août 2016, le Conseil a également invité l'Espagne à renforcer ses cadres d'action en matière budgétaire et de marchés publics. Le projet de plan budgétaire actualisé indique que le gouvernement évaluera, avec l'aide des administrations régionales et locales, la règle relative aux dépenses instituée par la loi de stabilité, en vue de supprimer les incohérences avec le critère des dépenses imposé par le pacte de stabilité et de croissance. Il ne fournit toutefois pas de précisions ni de calendrier. En outre, le projet de plan budgétaire actualisé ne rend pas compte des mesures visant à accroître l'automaticité des mécanismes de la loi de stabilité destinés à prévenir et à corriger les écarts par rapport aux objectifs de déficit, de dette et de dépenses. En ce qui concerne les marchés publics, la version mise à jour du projet de plan budgétaire rappelle essentiellement les mesures déjà communiquées dans le précédent projet de plan budgétaire à politiques inchangées. Dès lors, les conclusions de la Commission, publiées en novembre 2016 dans son avis relatif au projet de plan budgétaire de l'Espagne basé sur des politiques inchangées, demeurent valables. En particulier, si les mesures communiquées peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à améliorer certaines pratiques en matière de marchés publics en Espagne, elles ne répondent pas à la nécessité d'un cadre cohérent qui garantisse une transparence et une coordination suffisantes des politiques des marchés publics entre tous les pouvoirs et entités adjudicateurs. En outre, les mesures communiquées ne définissent pas d'objectifs clairs pour les marchés publics, d'instruments d'action spécifiques ni de calendrier pour leur adoption et leur mise en œuvre.

14. Dans l'ensemble, la Commission considère que le projet de plan budgétaire actualisé de l'Espagne, qui relève actuellement du volet correctif, est globalement conforme aux dispositions du pacte de stabilité et de croissance. D'après les prévisions actualisées de l'automne 2016 de la Commission, l'effort budgétaire requis devrait être accompli tant en 2017 que pour l'ensemble de la période 2016-2017. Si les mesures de politique budgétaire prises jusqu'à présent par le gouvernement ont nettement augmenté la probabilité que l'Espagne atteigne l'objectif de déficit nominal en 2016 et fournisse l'effort structurel requis en 2017, quoique avec une marge étroite, l'objectif de déficit nominal en 2017 ne devrait pas être atteint. La Commission invite dès lors les autorités à se tenir prêtes à prendre des mesures supplémentaires, au cas où les évolutions budgétaires indiqueraient un risque accru qu'il ne soit pas satisfait aux exigences du Conseil.

La Commission est également d'avis que l'Espagne a accompli des progrès limités dans les mesures prises en réponse aux exigences spécifiques du Conseil de renforcer son cadre budgétaire et son cadre de la politique des marchés publics. La Commission invite dès lors les autorités à accélérer leurs efforts. Une évaluation exhaustive des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par

www.parlament.gv.at

pays sera effectuée dans les rapports par pays de 2017 et dans le cadre des recommandations par pays que le Conseil adoptera en 2017.

Fait à Bruxelles, le 17.1.2017

Par la Commission
Pierre MOSCOVICI
Membre de la Commission

www.parlament.gv.at